



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

29 mars 2024



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 29 mars 2024

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Mohamed CHIHI
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert DEVINAZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Madame Muriel LECERF
- Monsieur Richard MARION
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Monsieur Patrice VERCHERE

Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Infirmier-chef Nicolas BACQUA
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 29 mars 2024

Ordre du jour

Page

R/24 – 03/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	10
R/24 – 03/02	Fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter de l'année 2024	11
R/24 – 03/03	Augmentation du nombre de postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels.....	12
R/24 – 03/04-01	Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels - Régime de travail de droit commun en gardes de 12 heures.....	16
R/24 – 03/04-02	Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels - Régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures.....	17

R/24 – 03/04-03-Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Nouveau régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures et de 12 heures	17
R/24 – 03/04-04Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Régime de travail hebdomadaire avec ou sans garde	18
R/24 – 03/04-05Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Régime de travail des opérateurs du CTA/CODIS.....	18
R/24 – 03/05 Mesures en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des compétences développées par les sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de dispositions prévues par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras »	19
R/24 - 03/06 Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).....	21
R/24 - 03/07 Attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle.....	22
R/24 - 03/08 Accord de partenariat C2024-024 entre CDC Habitat et le SDMIS relatif à l'accès au parc immobilier locatif loyers intermédiaires et loyers libres pour les personnels du SDMIS pour la période 2024-2026	23
R/24 - 03/09 Plan d'actions du SDMIS « Engagés pour nos sapeurs-pompiers volontaires » pour la période 2024-2026.....	27
R/24 - 03/10 Évolution des dispositions du dispositif de compte épargne-temps	30

R/24 - 03/11	Budget principal et budget annexe énergies renouvelables du SDMIS – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023	31
R/24 - 03/12	Budget principal du SDMIS – Budget primitif pour l'exercice 2024	33
R/24 - 03/13	Budget annexe « Énergies renouvelables » - Budget primitif pour l'exercice 2024.....	37
R/24 - 03/14	Convention cadre de partenariat C2024-025 entre l'université Lyon-2 et le SDMIS pour la période 2024-2026.....	38
R/24 – 02/15	Convention C2024-019 de coopération inter-services d'incendie et de secours pour la coordination et la gestion de FENICS pour la période 2024-2026	39

Conseil d'administration

Vendredi 29 mars 2024

(La séance est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer notre réunion.

Permettez-moi de vous informer tout d'abord que le Beauvau de la sécurité civile, que j'appelle de mes vœux depuis l'été 2022, va s'ouvrir, grâce à votre soutien et votre appui, chers collègues. Il vient d'être annoncé par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et a été confirmé aux présidentes et présidents, directrices et directeurs des SDIS.

Nous étions ce matin même avec le président GUILLOTEAU, en sa qualité de président du département, président du comité national des sapeurs-pompiers volontaires, au ministère de l'intérieur pour participer au lancement de la réflexion dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile. Nous avons constitué une délégation de Départements de France, avec quatre autres collègues présidents de Départements. Pour ma part, je représentais la Métropole de Lyon.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Gérald DARMANIN, également Mme Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Nous avons également échangé avec M. Frédéric VALLETOUX, ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, également avec M. Christophe BECHU, ministre de la

transition écologique et de la cohésion des territoires, un long échange, entre une heure et demie et deux heures.

Ainsi, à compter du 8 avril, l'occasion va enfin nous être donnée - je le souhaite ardemment - de pouvoir poser ensemble les bases d'une réflexion commune et d'entériner ensemble des pistes d'actions concrètes pour la pérennisation de notre modèle de sécurité civile. Le SDMIS prendra toute sa place, toute sa part, dans cette réflexion aux côtés des autres acteurs concernés tels que les Départements de France.

Je pense que nos efforts et nos démarches, ici au SDMIS, avec les parlementaires du Rhône, avec les présidentes et présidents de SDIS de la zone de défense et de sécurité sud-est, mais aussi avec Départements de France, porteront leurs fruits. Je m'en réjouis mais je reste vigilante. Vous pouvez compter sur nous, avec le président GUILLOTEAU, pour poursuivre ce combat et porter la voix des SDIS et du SDMIS dans ce grand débat national et y prendre toute notre place, nous les élus locaux et les financeurs des services d'incendie et de secours.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce sujet majeur, d'envergure tant nationale que locale.

Je souhaite également, avant de procéder à l'examen de notre ordre du jour chargé, revenir sur les Jeux Olympiques 2024, qui a été un sujet ce matin. Le ministre de l'Intérieur a d'ailleurs posé plusieurs enjeux dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile, trois enjeux majeurs :

- l'enjeu du dérèglement climatique et les conséquences que cela peut avoir sur l'activité opérationnelle des SDIS ;

- l'enjeu des relations avec le secteur de la santé puisque vous savez que ces relations existent et il faut pouvoir améliorer tout ce

qui ne relève pas du secours et qui, malgré tout, est effectué par les sapeurs-pompiers tel que les carences ambulancières ;

- l'enjeu du financement des SDIS : il s'est dit prêt à ouvrir une réflexion sur de nouveaux financements, sur la question d'une nouvelle recette par le biais d'un impôt dynamique, que ce soit la TSCA ou un autre impôt. En tout cas, il s'est montré ouvert à cette réflexion qu'il souhaite poser avant le projet de loi de finances 2025.

Nous aurons des avancées concrètes sur un sujet que nous évoquons depuis quelque temps et qui nous inquiète particulièrement, nous les présidents de SDIS et les financeurs de SDIS.

Je reviens sur les Jeux Olympiques et sur la question de la prime pour les sapeurs-pompiers qui participent au dispositif de sécurité comme ceux de notre établissement public. Je rappelle que nous allons accueillir onze matchs des Jeux Olympiques. J'ai eu l'occasion de rappeler à M. le ministre la semaine dernière, en personne, avec fermeté, puisqu'il était en visite à Lyon, que ce n'est pas aux collectivités locales de payer ces primes, contrairement à ce qu'il nous dit et affirme. Ce sont les Jeux Olympiques de la France, de Paris, et non pas de Lyon. Ce n'est certainement pas au SDMIS de prendre en charge le financement de cette prime JO.

Je vous le redis malgré tout, je suis favorable à ce que des primes soient versées aux sapeurs-pompiers, à l'instar d'autres fonctionnaires (la police, la gendarmerie), et je demande à l'Etat de prendre véritablement ses responsabilités pour assurer leur financement qui ne relève ni des collectivités locales ni des SDIS.

J'insiste particulièrement sur ce point car, en cas de défaillance de l'Etat, les finances du SDMIS et de ses financeurs ne pourront pas assurer ce paiement, ce qui serait particulièrement injuste.

Pour revenir à notre ordre du jour, je vous précise que notre séance sera en grande partie dédiée à l'examen des rapports faisant suite au protocole d'accord relatif aux orientations professionnelles et sociales du SDMIS, conclu le 2 février dernier.

Il s'agit, par l'intermédiaire de douze rapports soumis aujourd'hui à votre approbation, de concrétiser plus d'un an de travail et de concertation dans le respect du mandat donné par nos financeurs, au titre de l'année 2024.

Je veux, une fois encore, insister sur la qualité du travail réalisé et souligner l'implication de tous, que ce soit les organisations syndicales représentatives que je salue ou les services du SDMIS que je remercie vivement, qui ont permis la conclusion d'un protocole d'accord. Votre vote permettra, mes chers collègues, d'en apporter la traduction par des mesures rapides et concrètes pour les personnels du SDMIS.

En fin de séance, le contrôleur général, Emmanuel CLAVAUD, nous présentera deux communications qui vous ont été remises sur table et qui portent sur deux sujets : le bilan de l'activité opérationnelle de l'année 2023 et le bilan 2023 de la prévention et de la lutte contre les agressions.

Monsieur le président du département, est-ce que vous souhaitez revenir sur la réunion de ce matin ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Merci. Je vous salue tous.

Ce matin, j'étais à vos côtés, pas au titre du SDMIS mais au titre de président du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires. Nous étions dans la préparation. Peut-être que certains d'entre vous seront associés puisque j'ai cru comprendre que les ministres qui étaient là voulaient ouvrir largement la consultation. Docteur, même la santé sera associée puisque le ministre de la santé était là.

Il semblerait que l'on aille loin dans les discussions pour qu'il y ait une première vision, une première étape en septembre pour le congrès de la Fédération des sapeurs-pompiers à Mâcon, mais qui ne sera pas la finalité, avec une consultation des syndicats des professionnels et volontaires, des militaires également, sur les sujets d'engagement, de fidélisation, des risques, du volontariat, avec les spécificités de certains départements puisque ce ne sont pas les mêmes sapeurs-pompiers qui viennent sur les zones urbaines ou les zones rurales, et cette adéquation avec le changement climatique qui fait que même un département comme le Jura a besoin d'intervention pour feux de forêt. Personne ne s'y attendait mais c'est ainsi.

Il a été demandé de séparer le dossier de l'eau parce que c'est un dossier épineux, c'est un outil nécessaire pour les sapeurs-pompiers, mais il y a l'eau que l'on boit, l'eau que l'on rejette. M. BECHU prendra cela en direct.

J'ose espérer que ce Beauvau aboutira à quelque chose. Est-ce que, derrière, il y aura un projet de loi ? Je ne sais pas, nous n'en sommes pas là pour le moment, il s'agit de mettre à plat, de répondre aux interrogations, avec parfois l'Europe qui a un regard sur ce que doivent faire certains sapeurs-pompiers, et la vision aussi de certains d'entre nous qui n'est pas toujours la même.

J'espère que ce Beauvau apportera des réponses. J'ai l'impression que c'est ce que souhaite le ministre à travers cette ébauche de début de concertation ce matin.

Concernant les Jeux Olympiques, on ne se pose pas la question pour les sapeurs-pompiers de Paris et les sapeurs-pompiers de Marseille, ce ne sont pas les collectivités qui prendront en charge. Il est légitime que ceux qui s'engagent dans ces JO soient rétribués, mais se pose la question aussi du besoin. Imaginons qu'au même moment il y ait

des besoins comme on en a eu en Gironde en 2022, ce serait un vrai défi pour vous, et là je vous souhaite bien du plaisir !

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le président. Madame la préfète, vous souhaitez dire quelques mots ?

Madame la Préfète.- J'écoutais avec intérêt votre retour sur le lancement du Beauvau de la sécurité civile. Les préfets étaient également conviés à participer.

Monsieur GUILLOTEAU.- Il y avait un paquet de préfets ce matin !

Madame la Préfète.- Il y aura une deuxième session avec les préfets délégués et chefs d'état-major de zone, ce sera pour l'exécution, pas tout de suite. Cela donne le temps de réfléchir à ce qui a été dit aujourd'hui.

Enfin, nous sommes tous dans des structures qui sont très adaptables, tous les dispositifs sont conçus à un instant T et solidaires de ce qui se peut se passer par ailleurs. Je fais confiance à notre résilience collective pour réussir à faire face à l'ensemble des événements et positionner tous nos moyens. Ce sera une période avec beaucoup d'enjeux, nous serons tous sur le pont pour faire en sorte que cela se déroule de la meilleure manière possible.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, madame la préfète.

J'ai compris qu'il y aurait sept à huit réunions d'ici le mois d'octobre et qu'un calendrier prévisionnel devait être entériné entre la ministre Dominique FAURE et le président de Départements de France, François SAUVADET.

Monsieur GUILLOTEAU.- Six à huit jusqu'au congrès national, et je crois que cela continuera.

Madame KHELIFI.- Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette introduction ? (*Non*)

Nous allons entamer notre ordre du jour.

R/24 – 03/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Nous allons proposer de voter le compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration qui a eu lieu le 15 mars dernier.

Contrôleur général CLAVAUD.- Le 15 mars, le bureau a examiné cinq rapports.

Le premier était relatif à des marchés publics, quatre ont été étudiés.

Le deuxième était relatif à l'octroi d'une subvention pour l'œuvre des pupilles d'un montant de 2 000 €.

Le troisième était relatif à l'examen d'une subvention au titre de l'année 2024 pour l'union départementale métropolitaine des sapeurs-pompiers d'un montant de 3 000 €.

Le quatrième était relatif à l'autorisation de signer une convention de partenariat entre le SDMIS et l'université Gustave-Eiffel porteuse de l'unité mixte de recherche épidémiologique et de surveillance transport travail environnement. C'est relatif à la production de données en vue de faire des études sur l'accidentologie, notamment les accidents routiers.

Le cinquième rapport était relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2024 à hauteur de 5 M€, et c'est l'offre de la Société Générale qui a été retenue.

Madame KHELIFI.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à un certain nombre de rapports qui vont porter sur le protocole d'accord.

R/24 – 03/02 Fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter de l'année 2024

Madame KHELIFI.- Ce rapport porte sur la fixation du nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter de l'année 2024, sur la création de 10 postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

En effet, l'évolution des missions opérationnelles du SDMIS nécessite des créations de postes supplémentaires qui doivent permettre non seulement d'éviter toute rupture capacitaire mais aussi d'accompagner et de soutenir le volontariat. Ces postes permettront de garantir une couverture opérationnelle capable d'absorber la pression des zones urbaines et périurbaines et de conforter la disponibilité en zone rurale.

Conformément à mon engagement, je vous demande de bien vouloir autoriser la création de 10 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels non officiers portant ainsi l'effectif à 1 070 postes de sapeurs-pompiers non officiers à compter de l'année 2024.

Cette décision représentera une dépense supplémentaire de l'ordre de 240 000 € pour l'année 2024.

Le CST qui a eu lieu hier s'est prononcé sur ce rapport et a émis les avis suivants : le collège des employeurs s'est prononcé

favorablement à l'unanimité et le collège des représentants du personnel a rendu un avis favorable.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 03/03 Augmentation du nombre de postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels

Madame KHELIFI.- Suite aux instances qui se sont tenues cette semaine et à la demande des organisations syndicales, le titre de ce rapport a été modifié, (il vous a été remis sur table) enfin d'enlever toute référence à l'année 2024 qui pourrait laisser penser à une augmentation seulement limitée à cette année. Il s'agit bien d'une mesure pérenne et nous avons bien retiré la mention de l'année 2024.

Actuellement, les dispositions prises par le SDMIS permettent d'offrir des perspectives d'évolution de carrière favorables pour les sapeurs-pompiers professionnels non officiers. En effet, le taux de promotion est de 100 % pour la totalité des cadres d'emploi dans la limite des postes pouvant être pourvus.

Pour ce qui concerne les postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels, leur nombre a été arrêté à 580 pour l'année 2023, par délibération en date du 20 décembre 2018.

Afin de pérenniser un déroulement de carrière valorisant pour les sapeurs-pompiers professionnels non officiers, et comme le prévoit le protocole l'accord relatif aux orientations opérationnelles et sociales du SDMIS, je propose d'augmenter ce nombre de postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels à 635.

Cette mesure est sans incidence significative sur le budget de notre établissement.

Le CST s'est prononcé hier sur ce rapport, le collège des représentants de l'établissement a émis un avis favorable unanime et le collège des représentants du personnel également.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Madame KHELIFI.- Nous passons à l'évolution et à l'aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels avec cinq rapports distincts. Je laisse la parole au contrôleur général Emmanuel CLAVAUD pour vous les présenter.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je vous indique que des modifications ont été apportées à ces rapports, entre le moment où ils vous ont été adressés et aujourd'hui.

Ces modifications ont été faites à la demande des organisations syndicales, demande à laquelle nous avons accédé, ces modifications ne présentant pas de difficulté particulière de mise en œuvre.

Elles concernent deux points.

Le premier est relatif à la pose des congés. Il est désormais précisé que les agents peuvent, s'ils le souhaitent, prendre l'intégralité de leurs congés en dehors de la période estivale.

Le deuxième concerne les jours de congés qui pourront être reportés sur l'année suivante afin de couvrir la période des congés scolaires de fin d'année. En effet, les vacances scolaires empiètent souvent sur la première semaine de janvier et nous avons une tolérance

pour que les congés de l'année N puissent être posés sur ces premiers jours de janvier.

Les cinq rapports modifiés en conséquence vous ont été remis sur table.

Il existe actuellement au SDMIS plusieurs régimes de travail proposés aux sapeurs-pompiers professionnels adaptés aux spécificités de leurs missions de sapeurs-pompiers non officiers, officiers et opérateurs du CTA/CODIS.

S'agissant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers, ces derniers ont actuellement le choix entre deux régimes de travail : un régime de droit commun basé sur des gardes de 12 heures, un régime dérogatoire basé sur des gardes de 24 heures.

Le régime de travail dérogatoire repose sur une base de 90 gardes de 24 heures et 87 heures d'activités péri-opérationnelles qui comprennent notamment les activités de formation, la participation aux dispositifs prévisionnels de secours et les visites médicales.

Ce régime intègre des jours d'ancienneté à raison d'un abaissement d'une garde de 24 heures tous les cinq ans, dans la limite de 7 gardes.

Le rapport de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, délibéré le 21 juin 2023, relève que l'attribution de jours d'ancienneté aux sapeurs-pompiers professionnels non officiers est illégale et formule la recommandation suivante :

« Recommandation n° 4 : supprimer la réduction du nombre de gardes en fonction de l'ancienneté afin de respecter la durée légale annuelle du temps de travail. »

Aussi, afin de se conformer à cette recommandation, et conformément aux termes du protocole d'accord conclu le 2 février 2024,

une évolution des régimes de travail vous est présentée aujourd'hui, transcrite dans cinq délibérations distinctes, portant sur :

1. Le régime de travail de droit commun en gardes de 12 heures
2. Le régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures
3. Le nouveau régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures et de 12 heures
4. Le régime de travail hebdomadaire avec ou sans garde
5. Le régime de travail des opérateurs du CTA/CODIS

Les évolutions proposées reposent sur trois principes :

- Pas d'érosion du temps de travail,
- Pas de jours d'ancienneté,
- Pas de variation d'effectif associé à une modification de régime de travail, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de création de poste pour compenser une baisse.

Les évolutions proposées doivent permettre au SDMIS d'adapter la ressource au besoin le plus juste. C'est la possibilité d'adapter les effectifs de garde en fonction du volume opérationnel attendu et de pouvoir moduler ces effectifs en fonction de période diurne ou nocturne et en fonction du renforcement nécessaire.

Aussi, à compter du mois d'avril 2024 et pour une application à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'approbation des cinq délibérations proposées, les sapeurs-pompiers professionnels non officiers pourront désormais opter entre :

- un régime de droit commun en gardes de 12 heures, composé de 130 grades de 12 heures et 47 heures d'activités péri-opérationnelles, soit un volume horaire annuel de 1 607 heures ;

- un régime dérogatoire fixé à 87 gardes de 24 heures et 87 heures d'activités péri-opérationnelles, soit un volume annuel de 2 175 heures, avec un coefficient d'équivalence fixé à 17,471 ;

- un nouveau régime dérogatoire, sous conditions, fixé à 75 gardes de 24 heures, 14 gardes de 12 heures et 35 heures d'activité péri-opérationnelles, soit un volume horaire annuel de 2 003 heures avec un coefficient d'équivalence fixé à 18,720.

Ces régimes sont complétés, pour les sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, par un régime de travail hebdomadaire avec ou sans garde, et un régime de travail spécifique pour les opérateurs du CTA/CODIS.

Les modalités de gestion de l'ensemble de ces régimes de travail sont déclinées dans chacun des cinq projets de délibération qui vont vous être soumis et qui ont été remis sur table. Si vous approuvez ces nouveaux aménagements des régimes du temps de travail, toutes les délibérations antérieures portant sur le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels seront abrogées.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, monsieur le contrôleur général.

Nous allons procéder au vote de chaque régime de travail.

R/24 – 03/04-01 Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels - Régime de travail de droit commun en gardes de 12 heures

Madame KHELIFI.- Le premier rapport porte sur l'évolution et l'aménagement du régime de travail de droit commun en gardes de 12 heures. Il a été adopté en CST et en formation spécialisée, le collège des représentants de l'établissement a émis un avis favorable à l'unanimité et le collège des représentants du personnel également.

S'agissant de la formation spécialisée, avis favorable pour les deux collèges.

Y a-t-il des questions sur ce premier rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 – 03/04-02 Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels - Régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures

Madame KHELIFI.- le second rapport porte sur le régime dérogatoire en gardes de 24 heures.

Le collège des représentants de l'établissement a émis un avis favorable à l'unanimité et, pour le collège des représentants du personnel, l'avis est réputé avoir été donné. Pour la formation spécialisée, c'est la même chose.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 03/04-03-Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Nouveau régime de travail dérogatoire en gardes de 24 heures et de 12 heures

Madame KHELIFI.- Il s'agit du nouveau régime dérogatoire en gardes de 24 heures et de 12 heures.

En CST et en formation spécialisée, les avis rendus sont les mêmes que pour le précédent rapport.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 03/04-04 Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Régime de travail hebdomadaire avec ou sans garde

Madame KHELIFI.- Il s'agit du régime de travail hebdomadaire avec ou sans garde.

En formation spécialisée et en CST, il a été rendu un avis favorable à l'unanimité pour les collèges des représentants de l'établissement et un avis favorable pour le collège des représentants du personnel.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 03/04-05 Évolution et aménagement des régimes de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels – Régime de travail des opérateurs du CTA/CODIS

Madame KHELIFI.- Il s'agit du régime de travail des opérateurs du CTA/CODIS.

En CST, l'avis du collège des représentants de l'établissement a été favorable à l'unanimité et, pour le collège des représentants du personnel, l'avis a été réputé avoir été donné. Même chose pour la formation spécialisée.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur CHAMBON.- Pour être honnête, je découvre le rapport et, pour participer à quelques conseils d'administration de services publics et conseils d'administration d'entreprises privées, quand je vois dans le rapport pas d'érosion du temps de travail, pas de jours d'ancienneté, pas de variation d'effectif, je voudrais saluer le côté exceptionnel de la chose et surtout saluer le sens du service public de ces messieurs et de ces dames. C'est extrêmement rare. En général on commence par l'inverse, par voir les impacts que cela aura sur le nombre d'embauches et sur l'ancienneté.

Je trouve cela extrêmement respectueux, je tenais à exprimer ce sentiment.

Madame KHELIFI.- Un grand merci, monsieur CHAMBON, pour ces remarques.

R/24 – 03/05 Mesures en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des compétences développées par les sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de dispositions prévues par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras »

Madame KHELIFI.- Comme vous le savez, le SDMIS a fait le choix de former l'ensemble des sapeurs-pompiers aux huit actes de soins d'urgence sur prescription médicale prévus par la loi MATRAS eu égard au bénéfice attendu pour les victimes.

La réalisation de ces nouveaux gestes se traduit par l'élargissement des compétences des sapeurs-pompiers non officiers et nécessite l'implication de l'encadrement de proximité et des membres de la sous-direction santé dans la mise en œuvre des formations nécessaires et opérationnelles.

Dans le cadre du protocole d'accord, j'ai souhaité que l'exercice de ces compétences et la technicité acquise puissent être reconnues et valorisées par une augmentation des coefficients de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

J'ai souhaité également que les officiers du grade de lieutenant ainsi que les infirmiers et cadres de santé impliqués dans l'encadrement et l'accompagnement à la formation et à la mise en œuvre de ces nouveaux gestes de soins d'urgence puissent être également reconnus et valorisés par une augmentation indemnitaire via les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), dans les mêmes proportions que l'augmentation de l'IAT des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Ces propositions se traduiront par une augmentation de 0,5 point pour les sapeurs-pompiers professionnels non officiers des coefficients actuels de l'IAT, ce qui permettra une augmentation salariale de 21 € bruts par mois, et une augmentation de 0,28 point pour les lieutenants, de 0,23 point pour les infirmiers et de 0,17 point pour les cadres de santé des coefficients actuels d'IFTS permettant une augmentation salariale similaire.

Ces mesures s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2024 et représenteront un coût annuel supplémentaire de 255 000 € pour l'IAT et de 30 000 € pour l'IFTS.

Le CST s'est prononcé hier sur ce rapport et a émis les avis suivants : pour le collège des représentants de l'employeur, un avis favorable à l'unanimité, et pour le collège des représentants du personnel, un avis défavorable.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/24 - 03/06 Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Madame KHELIFI.- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience, de l'engagement professionnel des personnels administratifs, techniques et spécialisés a été mis en place en décembre 2017, basé sur une logique de grade préexistante.

Dans le cadre du dialogue social conduit de janvier à juin 2023, un certain nombre de propositions ont été émises afin de mettre en adéquation le régime indemnitaire des PATS avec leur niveau de responsabilité et d'engagement professionnel.

Par ailleurs, la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans son rapport délibéré le 21 juin 2023, a émis deux recommandations :

- mettre en place le complément indemnitaire annuel ;
- mettre fin aux attributions irrégulières de NBI.

Je vous propose, pour répondre à la première recommandation, d'ouvrir des réflexions partagées pour une mise en œuvre en 2026. La seconde recommandation induisant une perte de rémunération, elle sera prise en compte par une stricte compensation dans la part mensuelle du RIFSEEP.

Aussi, afin de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux et de mettre en adéquation la politique salariale à destination des PATS avec les recommandations de la chambre régionale des comptes, je vous propose :

- d'ajuster la structure des groupes de fonctions d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), en fonction du positionnement des postes dans notre organisation ;

- d'identifier et valoriser les métiers dont les compétences nécessitent une expertise particulière ;

- d'étudier la mise en place de ce complément indemnitaire annuel (CIA).

L'ajustement de la structure des groupes de fonctions ainsi que les montants attribués ont été annexés au rapport qui vous a été transmis. L'annexe 1 a d'ailleurs été mise à jour et elle vous a également été remise sur table.

Ces mesures se traduiront pour les agents par une augmentation des coefficients d'IFSE avec une application au 1^{er} janvier 2024, pour un coût supplémentaire de 200 000 € au titre de cette année.

Le CST s'est prononcé hier sur ce rapport, il a émis un avis favorable à l'unanimité pour les deux collèges.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas je vous le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/07 Attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame KHELIFI.- Elle est prévue par le décret du 31 octobre 2023 portant création de cette prime pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et elle prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, avec un plafond de rémunération brute fixé à 39 000 € pour

être éligible à cette prime, perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Je vous propose de verser une prime d'un montant individuel de 300 € bruts aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés éligibles selon les conditions du décret détaillées dans le rapport porté à votre connaissance.

Cette mesure représentera pour le SDMIS une enveloppe de 170 000 €.

Le CST s'est prononcé hier, il a émis un avis favorable à l'unanimité pour ses deux collègues.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/08 Accord de partenariat C2024-024 entre CDC Habitat et le SDMIS relatif à l'accès au parc immobilier locatif loyers intermédiaires et loyers libres pour les personnels du SDMIS pour la période 2024-2026

Madame KHELIFI.- Le logement est un sujet qui me tient à cœur et qui m'a amenée, en 2023, à rencontrer à plusieurs reprises le cabinet du ministre de la fonction publique. Je représente également sur cette thématique du logement les élus de France Urbaine, nous avons d'ailleurs été amenés à verser une contribution dans le cadre de la mission parlementaire sur le logement qui est toujours en cours et dont les conclusions seront rapportées début avril.

Nous avons également été entendus directement pour un certain nombre d'élus de la métropole de Lyon, que ce soit la ville de

Lyon ou la métropole de Lyon au titre de ma délégation aux ressources humaines ou la ville de Villeurbanne.

J'ai proposé que nous fassions partie d'une expérimentation sur une action logement locale. Nous verrons si notre proposition connaîtra une issue favorable.

Sur ce sujet du logement, le SDMIS souhaite favoriser l'accompagnement de ses personnels dans l'accès au marché immobilier locatif alors même que ce marché connaît des tensions. Cela n'est pas le cas que pour la ville centre, les villes de l'agglomération commencent aussi à connaître ce phénomène de marché immobilier locatif sous tension.

Avec le groupe CDC Habitat, nous avons fait le constat de notre complémentarité et de l'intérêt mutuel à conjuguer nos efforts pour favoriser le logement et, par là même, faciliter les démarches des personnels du SDMIS.

Aussi, en partenariat avec CDC Habitat, je vous propose de mettre en place un dispositif par voie conventionnelle selon deux axes prioritaires :

- élargir l'offre de logement à destination des personnels du SDMIS en leur donnant un accès privilégié à l'offre locative du groupe CDC Habitat, en particulier les offres de logements locatifs intermédiaires ;

- développer régulièrement des actions d'information aux nouveaux personnels sur les possibilités offertes de location et d'acquisition.

D'autres accords de partenariat avec d'autres bailleurs pourraient vous être présentés dans les mois à venir.

Ce rapport a obtenu un avis favorable à l'unanimité du CST.

Avez-vous des questions ?

Monsieur PFEFFER.- Je voulais souligner ce rapport où il y a un véritable enjeu de logement de nos sapeurs-pompiers et des personnels du SDMIS. Cela avait déjà existé, le président GUILLOTEAU avait lancé les choses en 2016, par le biais d'une expérimentation avec Vilogia.

Le gros enjeu derrière, c'est l'animation, la façon dont le SDMIS et les bailleurs sociaux, privés ou autres, se saisissent du sujet. Cela nécessite un vrai suivi.

Par ailleurs, je pense que c'est une chance pour les bailleurs que d'avoir dans leurs logements des sapeurs-pompiers formés. Cela peut représenter un avantage catégoriel pour les sapeurs-pompiers mais c'est avant tout une chance pour les bailleurs d'avoir des sapeurs-pompiers dans la résidence.

Madame KHELIFI.- Je souscris complètement à ce que vous venez de dire.

Monsieur GUILLOTEAU.- La seule difficulté que nous avons parfois, c'est que les attributions de logements sociaux sont regardées de près avec parfois les services de l'Etat et tous les services qui sont ici, et le fléchage n'existe pas.

Nous l'avions fait à l'époque parce que nous nous étions aperçus que, sur les territoires, beaucoup de sapeurs-pompiers qui étaient formés ne trouvaient plus à se loger parce que le foncier était devenu cher.

Peut-être faut-il faire un peu de communication. Sur le département du Rhône, nous avons un office public, mais il y a aussi d'autres intervenants qui sont des bailleurs sociaux privés et ils pourraient prendre les mêmes dispositions.

Madame KHELIFI.- Il me semble que la communication sur les dispositifs logement est une des actions du plan d'action pour l'avenir du volontariat.

Madame COLLIN.- J'appuie ce sujet du logement pour les sapeurs-pompiers. Je rappelle juste que, sur le territoire du SDMIS, la partie métropolitaine est extrêmement tendue, et que cela passe par une CALEOL (commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements) qui est quand même conçue pour être relativement juste, c'est-à-dire prioriser sur des critères précis, qui fait que l'urgence qui peut être apportée sera priorisée sur quelqu'un qui a déjà un toit.

Il n'empêche que les conventions avec les sapeurs-pompiers portées par des offices publics (sur la métropole, il y en a trois) pourraient être une solution à réfléchir et à encourager dans tous les cas pour permettre à nos sapeurs-pompiers d'être au plus près de leur caserne et de pouvoir agir plus rapidement.

Monsieur MARMONIER.- J'aimerais simplement préciser qu'au niveau de la communauté de communes de l'est lyonnais, je m'occupe de l'habitat, et dans les nouveaux critères pour l'attribution des logements sociaux, j'ai réussi à faire passer, non sans difficulté avec les services de l'Etat, que soient prioritaires les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires.

Mesdames et messieurs les sapeurs-pompiers, faites-le savoir, on attend des pompiers chez nous !

Contrôleur général CLAVAUD.- Effectivement, je veux confirmer à tous les élus ici présents que c'est un dossier majeur pour l'avenir de la maison. Ce que l'on vous présente est bien un dossier qui concerne l'ensemble des personnels, les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, et également les personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Nous rencontrons actuellement, avec le colonel Lionel CHABERT et ses équipes, tous les maires. Nous nous organisons.

Effectivement, monsieur PFEFFER, il est important de connaître ce qui se passe sur les territoires. Cela passe par les rencontres avec les élus qui portent un certain nombre de programmes, et nous recensons aussi les besoins au niveau de la direction des ressources humaines.

Comme vous l'avez évoqué, il existe différentes formes de programmes, et c'est véritablement une stratégie globale que nous mettons en place. Nous travaillons sur le recensement de nos besoins, cela passe par un lien étroit avec nos chefs de centre. Ensuite, nous rencontrons les élus pour savoir ce qui se passe et la spécificité des territoires en termes de programmes, et c'est bien la convergence de ces deux actions fortes qui nous permettra de structurer une politique importante pour l'avenir parce que l'enjeu est de permettre à l'ensemble de nos personnels de résider à proximité des endroits qu'ils défendent.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/09 Plan d'actions du SDMIS « Engagés pour nos sapeurs-pompiers volontaires » pour la période 2024-2026

Madame KHELIFI.- C'est un plaisir pour moi de vous présenter ce troisième plan d'action pluriannuel de notre mandat à destination des sapeurs-pompiers volontaires, les autres plans d'action portaient sur la transition écologique et sur l'égalité femmes-hommes.

Dans notre pays, ce sont 200 000 sapeurs-pompiers volontaires, plus de 5 000 au SDMIS qui se mobilisent en parallèle de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle pour porter assistance et secours à la population. Cet engagement citoyen remarquable est constitutif d'une force puissante aux côtés de celle des sapeurs-pompiers professionnels, il fonde la particularité et la performance de notre modèle de sécurité civile.

C'est bien la complémentarité entre ces deux forces, l'une n'allant pas sans l'autre, qui doit demeurer notre objectif commun et qui doit rester au centre de notre attention et de notre vigilance. En effet, les menaces et les incertitudes qui pèsent actuellement sur notre modèle de sécurité et notre volontariat, qu'elles soient d'ordre juridique ou sociétal, sont nombreuses et doivent nous inciter à agir afin de soutenir et de renforcer ce volontariat.

Pour préserver la force de ce modèle, nous devons plus que jamais redonner du sens à notre action commune, simplifier, faciliter les conditions d'exercice du volontariat, accompagner et offrir des perspectives à ceux qui s'engagent. Ce défi qui s'impose au SDMIS, comme aux autres services d'incendie et de secours de notre pays, ne pourra être relevé que par une volonté forte et affirmée d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées.

Fruit d'une réflexion collective, d'une concertation et d'une implication des équipes et des acteurs de terrain, ce plan que nous soumettons à votre approbation aujourd'hui comprend 35 actions concrètes dans trois domaines :

- promouvoir et valoriser l'engagement à travers 10 actions ;
- fidéliser les ressources de sapeurs-pompiers volontaires à travers 18 actions ;

- manager les ressources sapeurs-pompiers volontaires à travers 7 actions.

Je salue le travail qui a été fait par ce groupe de travail depuis de nombreux mois et qui nous amène à vous proposer ce plan que je trouve ambitieux, intéressant, avec ses 35 actions. Je vous propose de nous le présenter, colonelle DIDIER.

Colonelle DIDIER.- Effectivement, ce sont six mois de travail pour arrêter ces 35 mesures qui se veulent être des mesures extrêmement pragmatiques et que nous tâcherons de mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

Quelques exemples, sur la promotion et la valorisation de l'engagement, nous nous attacherons à pérenniser nos sections de jeunes sapeurs-pompiers et à accompagner la jeunesse qui est un des viviers importants dans lequel nous venons recruter nos sapeurs-pompiers volontaires.

Nous poursuivrons l'engagement différencié, c'est-à-dire la possibilité pour nos sapeurs-pompiers volontaires de réaliser uniquement la mission de secours d'urgence aux personnes et de se former plus tard aux missions d'incendie et opérations diverses.

Sur la fidélisation des ressources, il s'agit bien entendu de les accompagner à se loger sur le territoire du Rhône et de la métropole de Lyon, également poursuivre toutes les conventions qui peuvent les accompagner à mieux dégager du temps pour exercer leur activité de sapeurs-pompiers volontaires. Je pense notamment aux conventions périscolaires ou aux conventions employeurs. Le directeur souhaite notamment que, dès la fin de l'année, l'on puisse proposer une mise à l'honneur des employeurs de nos sapeurs-pompiers volontaires qui les accompagnent au quotidien en leur permettant de dégager du temps, soit pour se former, soit pour partir en intervention.

Je terminerai par un exemple sur le troisième axe, le management des ressources sapeurs-pompiers volontaires. On voit aujourd'hui qu'il y a de vrais enjeux managériaux. Sur les territoires, il n'y a pas un volontariat mais des volontariats et nous devons accompagner nos chefs de caserne et leurs adjoints à prendre en compte cette différence intergénérationnelle pour mieux les accompagner dans leur engagement.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, colonelle, pour cette présentation.

Contrôleur général, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Contrôleur général CLAUDAUD.- Je vais me tourner vers M. PFEFFER.

Monsieur PFEFFER.- Merci à la colonelle DIDIER pour le travail réalisé avec les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires. C'est un travail de fond, c'est un plan d'actions. A part le SACR, les plans d'actions, c'est souvent mieux que de faire des schémas. Quand il y a un plan d'actions, on a des choses assez concrètes sur lesquelles il faut avancer.

C'est un plan qui est animé et qui représente un enjeu fondamental pour le maintien de la vigueur du volontariat sur le territoire.

Madame KHELIFI.- Merci. Ce rapport a obtenu un avis favorable au CST hier à l'unanimité des deux collègues.

S'il n'y a pas de question, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/10 Évolution des dispositions du dispositif de compte épargne-temps

Madame KHELIFI.- Nous allons modifier certaines dispositions, afin de tenir compte des évolutions réglementaires concernant notamment :

- le nombre de jours pouvant être maintenus sur le CET qui ne pourra excéder un plafond fixé par arrêté interministériel, 60 jours portés à 70 pour l'année 2024 ;

- le seuil du nombre de jours inscrits sur le CET, permettant d'exercer une option sur le mode d'utilisation dès franchissement fixé réglementairement aujourd'hui à 15 jours.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous le sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/11 Budget principal et budget annexe énergies renouvelables du SDMIS – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Je vous propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 afin d'apporter les recettes nécessaires à l'équilibre du budget primitif qui ne serait pas possible avec les seules recettes propres à l'exercice 2023.

Est-ce que vous pouvez nous en faire une présentation assez rapide, madame MASSARDIER ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant les résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal, ils vous sont présentés de manière très simple dans les tableaux annexés au rapport.

Pour la section de fonctionnement, nous avons dépensé 168,22 M€ et nous avons encaissé 166,89 M€, nous avons donc un déficit de l'exercice de 1,33 M€.

L'excédent 2022 était de 6,42 M€.

Le résultat de clôture, qui est la soustraction entre notre excédent 2022 et notre déficit 2023, fait que notre résultat est de 5,1 M€ pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, nous avons dépensé 31,05 M€ et encaissé 29,92 M€. Là encore, la section est en déficit à la fin de l'exercice de 1,13 M€. Il restait 2,72 M€ à la fin de l'année 2022, le résultat de clôture de l'exercice est de 1,59 M€.

Le résultat global pour l'année 2023 est de 6,69 M€, il était de 10,31 M€ en 2022 et de 14,7 M€ en 2021, soit une diminution de plus de la moitié de notre résultat de clôture en l'espace de deux ans, ce qui signifie une dégradation très rapide de notre fonds de roulement.

Pour l'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 5,7 M€ en dépenses et 4 M€ en recettes, soit un montant net de 1,7 M€ de dépenses qui sera couvert par l'excédent d'investissement et une part de l'excédent de fonctionnement.

Resteront donc en section de fonctionnement 4,98 M€.

Concernant les résultats du budget annexe, ils sont beaucoup plus simples : les deux sections sont excédentaires et les résultats seront affectés à leur section respective sans capitalisation de l'excédent de fonctionnement.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous le sou mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/12 Budget principal du SDMIS – Budget primitif pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Le budget primitif soumis à votre approbation est conforme aux éléments du débat d'orientations budgétaires tenu lors de notre dernier conseil d'administration, le vendredi 16 février 2024.

Il a été préparé afin que le SDMIS puisse conduire une politique de sécurité civile répondant efficacement aux objectifs opérationnels, grâce notamment aux mesures figurant dans le protocole d'accord dont nous venons d'approuver les modalités de mise en œuvre.

Le budget primitif pour l'exercice 2024, tout comme le protocole d'accord précité et les plans stratégiques adoptés ces dernières années concourent à la réalisation des objectifs suivants :

- maintenir une réponse de qualité aux demandes de secours sur les territoires du département du Rhône et de la métropole de Lyon en consolidant son organisation péri-opérationnelles et en améliorant sa réponse opérationnelle ;
- soutenir le volontariat, comme nous venons de l'évoquer, notamment à travers le plan d'actions, pour éviter les possibles ruptures capacitaires sur certains territoires du Rhône et de la métropole de Lyon ;
- s'engager aux côtés de ses personnels par la mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat et de la reconnaissance de l'engagement professionnel que nous avons adoptées en début de conseil ;
- demeurer un établissement public attractif, engagé dans la transition écologique et porteur de valeurs.

Je cède la parole à Mme MASSARDIER pour les principaux éléments chiffrés de ce budget.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- S'agissant des grandes lignes du budget pour l'exercice 2024, pour la section d'investissement, les dépenses s'élèveront à 35 M€, auxquels s'ajoutent 5,7 M€ de restes à réaliser de l'année 2023, soit un total de 40,7 M€. C'est une augmentation de près de 10 % qui s'explique en large part par ces restes à réaliser importants constatés en fin d'exercice.

La programmation pluriannuelle d'investissement s'élèvera à 20 M€ contre 18 M€ l'an dernier, mais je tiens à préciser que plus de 1 M€ de dépenses seront réalisées pour le compte de l'Etat et intégralement remboursés. Hors investissement pour le compte de l'Etat, la PPI s'élèvera à 19 M€, augmentée des restes à réaliser, et se répartira de la manière suivante : 3,9 M€ pour la gestion patrimoniale et les opérations immobilières, dont 1,8 M€ pour la caserne de Villeurbanne La Doua et 600 000 € pour la caserne de Tarare.

Il restera 1,3 M€ pour les chantiers programmés mais, attention, près de 70 % de cette somme est déjà engagée dans le cadre des restes à réaliser de l'an dernier.

Nous aurons 6,2 M€ pour les systèmes d'information, 8,1 M€ pour les véhicules. Là aussi, je tiens à préciser que l'on retrouve une bonne partie des restes à réaliser de l'an dernier, 2 M€ qui correspondent aux véhicules n'ayant pu être livrés donc pas facturés avant la clôture de l'exercice 2023.

Pour l'investissement réel, nous avons 7,7 M€ pour les acquisitions de matériel dont 1,7 M€ pour la mise en œuvre de la loi MATRAS et près de 1 M€ pour du matériel spécifique NRBC commandé pour le compte de l'Etat.

À cela s'ajoutent les dépenses du BEA de 6,5 M€, elles augmentent moins significativement que l'an dernier.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 8 % du fait de l'emprunt contracté fin 2023.

Pour finir, les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales s'élèveront à 4 M€.

Les recettes d'investissement sont du même montant que les dépenses, soit 40,7 M€, elles intègrent la reprise anticipée des résultats de la section d'investissement de l'ordre de 1,6 M€, puis la dotation aux amortissements estimée à 15,2 M€ et le fonds de compensation de la TVA estimé *a minima* à 3 M€.

Concernant ce FCTVA, et comme énoncé au moment du débat d'orientations budgétaires, notre établissement pourrait bénéficier d'un effet rétroactif de l'ordre de 5 M€ sur la part des loyers d'investissement du BEA versés depuis 2017.

Cette année, le SDMIS devrait par ailleurs percevoir près de 1,5 M€ de subvention de la part de l'Etat, notamment dans le cadre du pacte capacitaire et du fonds vert.

Le besoin d'emprunt est estimé à 13,3 M€. Son montant exact sera arrêté dans le courant du second semestre. Comme l'an dernier, nous tâcherons de le limiter en reportant le montant estimatif des restes à réaliser.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles s'élèveront à 176 M€ contre 170 M€ en 2023, soit une hausse de 3,6 % répartie entre la hausse des dépenses de personnel, la hausse des dotations aux amortissements et la hausse des charges financières.

Il est à noter que les dépenses liées aux charges à caractère général seront de 33,6 M€, en légère diminution par rapport à l'an dernier grâce notamment à la forte diminution des coûts de l'énergie.

Vous trouverez le détail de ces dépenses de charges à caractère général dans l'annexe au rapport.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont estimées à 121,3 M€, elles augmentent de 4 %. Cette augmentation s'explique en large part par la hausse des crédits destinés aux sapeurs-pompiers volontaires, une hausse de 2 M€.

Je vous rappelle qu'en 2023 les prévisions budgétaires s'étaient avérées insuffisantes et nous avons dû solliciter une subvention exceptionnelle de la métropole et du département en fin d'année.

Afin de nous prémunir de la nécessité d'une nouvelle augmentation de crédits en cours d'année, nous avons inscrit 12,5 M€ dès le budget primitif, d'autant que les prévisions relatives à l'activité opérationnelle incitent à la plus grande prudence, notamment du fait des jeux olympiques et paralympiques qui pourraient mobiliser significativement les sapeurs-pompiers volontaires.

Pour finir, 2,7 M€ couvriront l'augmentation des autres dépenses de personnel, incluant notamment les mesures que vous venez d'approuver.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, la hausse des dotations aux amortissements s'explique par le passage à la M 57 et les charges financières augmentent sous l'effet de l'emprunt souscrit fin 2023.

Les recettes sont en large part les contributions des collectivités : 162,6 M€. La somme restante, soit 13,4 M€, se répartit entre l'excédent antérieur reporté de 5 M€, les recettes liées aux ressources humaines et aux prestations payantes à hauteur de 4,4 M€, la participation du département du Rhône pour la maintenance mutualisée de ses véhicules à hauteur de 1 M€ et les écritures d'ordre.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/13 Budget annexe « Énergies renouvelables » - Budget primitif pour l'exercice 2024

Madame KHELIFI.- Je cède à nouveau la parole à Mme MASSARDIER.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Comme vous avez pu le constater, c'est un budget dont les montants restent assez faibles.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 17 600 €, elles correspondent au fonctionnement des quatre panneaux photovoltaïques qui sont d'ores et déjà installés sur les casernes de Les Auberges, Villié-Morgon, Saint-Vincent-de-Reins et Quincieux. Elles permettront éventuellement de couvrir les travaux divers qu'il pourrait y avoir à réaliser sur ces panneaux déjà installés.

Ces dépenses de fonctionnement sont couvertes essentiellement par la revente de l'électricité produite. Les recettes sont perçues l'année suivant celle de la production.

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont estimées à 140 000 € environ qui pourraient servir à l'acquisition et la pose de nouveaux panneaux photovoltaïques et aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage associés à ces travaux à venir. A cela s'ajoute le remboursement du capital des emprunts en cours.

Les dépenses d'investissement sont couvertes par l'excédent d'investissement reporté, le montant des amortissements des panneaux d'ores et déjà installés, les écritures d'ordre de près de 25 000 €.

L'équilibre de la section serait assuré en fonction des dépenses réellement engagées par un emprunt dont le montant maximum est estimé à 36 300 €.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 - 03/14 Convention cadre de partenariat C2024-025 entre l'université Lyon-2 et le SDMIS pour la période 2024-2026

Madame KHELIFI.- Depuis 2010, une convention de partenariat existe entre le SDMIS et le département hygiène sécurité environnement de l'IUT Lumière puisqu'il existe un lien naturel entre ce BUT et les services d'incendie et de secours. En effet, les étudiants titulaires du BUT HSE sont amenés à exercer des responsabilités au sein de nombreuses structures comme des entreprises industrielles, des collectivités territoriales, des hôpitaux, mais aussi au sein des services d'incendie et de secours en tant que sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Au regard des actions menées depuis 2010, l'université Lyon-2 et le SDMIS souhaitent poursuivre ce partenariat et renouveler la convention qui les lie.

Dans la convention soumise à votre approbation aujourd'hui, l'université s'engage notamment à mettre à disposition les locaux et infrastructures de l'université sous réserve de disponibilité, ou encore à accueillir le SDMIS lors des formations de jeunes sapeurs-pompiers ou de sapeurs-pompiers volontaires sur le site de Bron.

Le SDMIS s'engage, quant à lui, à participer notamment à l'organisation de l'accueil des sportifs de haut niveau de l'université lors de journées découverte du plateau technique de l'école départementale et métropolitaine de Saint-Priest, mais aussi à participer aux enseignements du BUT HSE de l'IUT Lumière.

Y a-t-il des questions sur ce projet de convention ? S'il n'y en a pas, je vous le sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/24 – 02/15 Convention C2024-019 de coopération interservices d'incendie et de secours pour la coordination et la gestion de FENICS pour la période 2024-2026

Madame KHELIFI.- Il s'agit d'un projet de coopération entre les services d'incendie et de secours de la Savoie, de la Haute-Savoie, des Bouches-du-Rhône et le SDMIS.

Je vous laisse, monsieur le contrôleur général, nous le présenter.

Contrôleur général CLAVAUD.- Il s'agit d'une coopération portée par quatre SDIS. L'objectif est de pouvoir disposer de transmissions opérationnelles en toutes circonstances, notamment lorsque tous les réseaux sont inopérants. C'est parti de ce constat.

Depuis plusieurs années, en Savoie, en lien avec la Haute-Savoie, le SDMIS et les Bouches-du-Rhône, un travail a été porté, il a été subventionné par un certain nombre de projets européens. L'idée est de continuer à travailler ensemble, d'abord pour défendre nos territoires dans une logique d'opération dans le cadre du risque naturel.

Comme aujourd'hui, il y a beaucoup de vent, on pourrait se retrouver dans une situation de perte des différents systèmes de

transmission. Ce dispositif permettrait, par le biais d'une convention d'assistance, de mettre en place des outils technologiques qui nous permettraient de rétablir les communications opérationnelles et au profit des élus.

Nous nous inspirons d'un scénario que vous connaissez, l'épisode qui avait frappé la vallée de la Roya dans les Alpes-Maritimes. A un moment, on peut avoir des territoires isolés et il est intéressant que les élus puissent rapidement donner des nouvelles, des informations.

C'est l'idée de FENICS, c'est un couteau suisse de la haute technologie. On s'appuie sur un consortium d'entreprises exclusivement françaises, des groupes internationaux comme Orange mais aussi des PME. C'est un outil qui permet de faire communiquer toutes les technologies ensemble. On peut, avec un téléphone portable, par ce dispositif, à un endroit où il y a plus ou moins de réseau, parler avec quelqu'un qui serait avec un poste portatif mobile de nos unités opérationnelles.

L'idée est de trouver, s'il y a une possibilité de communication, le moyen d'assurer la liaison entre différents points d'un territoire impacté.

C'est un module qui intéresse aussi beaucoup l'Europe. Nous le développons pour nous mais il y a un regard très attentif de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et de l'Europe. Ce module technique est en train d'être certifié par l'Europe pour intégrer la capacité que l'Europe pourrait projeter ou mettre à disposition. C'est couvert par des conventions de financement et cela nous permet aussi d'envisager d'être éligibles à un certain nombre de subventions.

La convention FENICS, pour nous, représente 25 000 € d'investissement par an sur des outils qui vont du téléphone satellite en

passant par d'autres types de technologies, des investissements que nous réalisons d'ores et déjà.

C'est un projet qui a dépassé le stade de la preuve de concept, il a démontré son intérêt opérationnel. J'ai déjà utilisé cet outil l'été dernier au Canada, j'avais sur mon détachement des sapeurs-pompiers distants de plusieurs centaines de kilomètres, sans aucune couverture radio et, grâce au module FENICS, j'ai pu mettre en place un suivi de sécurité puisque je déployais mes personnels au milieu des feux en présence d'ours et de loups. En matière de sécurité, c'était un environnement qui n'était pas tout à fait du standard de celui auquel nous sommes habitués.

Les feux, nous savons faire, mais quand j'entendais dans l'hélicoptère de commandement que l'on venait de déposer des équipes et que les pilotes voyaient un ours à côté, c'était intéressant d'avoir ce petit fil d'Ariane qui permettait de veiller sur leur sécurité.

FENICS, c'est simplement cet outil qui permet, dans des conditions très dégradées, de disposer de capacité de communication opérationnelle mais aussi au profit des décideurs.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, général.

Y a-t-il des questions ?

Madame LECERF.- Je voulais savoir si le dispositif FENICS avait un rapport avec ce qui nous avait été présenté en préfecture il y a quelque temps, qui s'appelle RRF ?

Contrôleur général CLAVAUD.- RRF, ce sont les Réseaux Radio du Futur, la bascule des transmissions opérationnelles sur les réseaux opérés, c'est une sorte d'accès prioritaire pour les secours. FENICS est complémentaire. On peut imaginer une partie des réseaux téléphoniques endommagés, le fait de disposer de choses simples et rapides à mettre en œuvre comme FENICS nous permettra, parce qu'il y

a plusieurs heures de rétablissement prévues pour RRF, sur des surfaces plus petites, de mettre en place cette transmission. FENICS est un outil complémentaire à RRF.

Les services opérationnels du Rhône sont dans la première vague de bascule pour RRF et nous sommes encore en train de le développer. Je pense que FENICS pourra compléter l'offre RRF.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il d'autre question ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Avant de clore ce conseil d'administration, nous vous avons déposé deux communications sur table, le bilan opérationnel 2023 et le bilan 2023 sur la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers. Contrôleur général, je vous redonne la parole.

Bilan opérationnel 2023

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous avons réalisé en 2023 117 039 opérations de secours, soit 320 par jour sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Il y a une légère variation à la baisse de -1,8 %, mais nous considérons que nous sommes sur une stabilité. Ces chiffres ne traduisent ni une baisse ni une explosion.

Il serait intéressant de les comparer à l'augmentation des demandes qui arrivent directement au centre 15 qui ont certainement beaucoup augmenté. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu moins de sollicitation des services de secours en 2023, cela veut dire aussi que nos efforts sur la capacité à maîtriser l'activité et la sollicitation des sapeurs-pompiers sont payants.

C'est un succès, cela ne veut pas dire que nous avons gagné la bataille mais nous prenons beaucoup de mesures, c'est une politique importante pour éviter de subir une explosion de la demande de secours qui entraîne à la fois une démobilisation de nos équipes ou un découragement parce qu'avec des sollicitations indues, il y a une perte de sens.

La répartition de ces 117 039 opérations de secours est de plus de 95 000 interventions de secours et soins d'urgence aux personnes, ce qui est assez stable, 7 763 interventions pour accidents de circulation, 6 781 incendies, de l'ordre de 7 % de l'activité. On pourrait se dire que 7 %, ce n'est pas beaucoup, mais 6 700 incendies, c'est quand même une vingtaine par jour, c'est très significatif et ce n'est pas du tout une activité accessoire. Il y a différentes formes d'incendie, cela va du feu sans enjeu sur la voie publique à des incendies où nous engageons plusieurs centaines de sapeurs-pompiers.

Les opérations diverses, c'est très loin du cliché des chats dans les arbres. Nous sommes sur des opérations qui mobilisent des compétences et des technicités particulières, donc nos équipes spécialisées. Cela peut être des opérations de risques technologiques, de détection de produits chimiques, d'intervention sur des accidents qui impliquent des déversements de matières dangereuses dans l'environnement.

L'activité est toujours soutenue mais elle est maîtrisée.

Nous enregistrons 155 527 sorties d'engins, plusieurs sont mobilisés pour une opération de secours.

Le message à garder en tête, c'est que nous restons à un niveau de sollicitation fort, nous avons des actions pour essayer de rester sur le segment de l'intervention d'urgence et ne pas avoir trop de déperdition. Nous avons des actions qui semblent fonctionner mais nous restons sur quelque chose de fragile.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, contrôleur général.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons à la seconde communication.

Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers

Contrôleur général CLAVAUD.- C'est un sujet extrêmement important.

Le bilan 2023, c'est le volume d'activité dont je vous ai parlé, 117 039 interventions. Par rapport au volume d'activité il y a quelques années (2015, 2016, 2017), nous étions sur un volume largement inférieur à 110 000 interventions. Aujourd'hui, nous nous rapprochons des 120 000.

Sur cette volumétrie, vous avez l'évolution des agressions et des dépôts de plainte. Les agressions, c'est le nombre de fois où les sapeurs-pompiers sont victimes de violences verbales ou physiques, de menaces. Nous avons enregistré 47 faits en 2023 qui ont occasionné 96 dépôts de plainte. Nous suivons ces évolutions.

Sont comptabilisées les situations pour lesquelles les sapeurs-pompiers portent plainte. Il y a aussi une forme de violence du quotidien, elle n'est pas comptabilisée ici mais nos équipes sont vraiment au contact de la société. Il y a aussi à remettre en perspective et en lumière ces éléments.

Nous ne sommes pas sur une explosion d'incivilités ou d'agressions des sapeurs-pompiers mais nous avons au moins une affaire par semaine. En début d'année, nous avons eu des faits pratiquement tous les jours.

La nature de ces 47 agressions se répartit ainsi : 23 tentatives et/ou agressions physiques avec la mise en danger de la

vie d'autrui, 23 menaces verbales de mort, 1 jet de projectiles ou dégradations. Nous n'avons pas de menace avec arme en 2023, nous en avons déjà une en 2024. C'est assez variable.

Ce sont des chiffres que nous suivons régulièrement, ils sont consolidés au niveau national. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, par le biais de son observatoire, a sorti une infographie que l'on peut télécharger et vous communiquer si elle vous intéresse, qui met en perspective ce qui se passe au niveau national.

Donc 47 agressions qui ont fait l'objet de dépôts de plainte. Dans 29 situations, nous sommes sur des secours d'urgence aux personnes et de l'aide médicale urgente : pour 24, l'agresseur est la victime, et, pour 5, il s'agit d'un tiers. La grande majorité des agresseurs, ce sont les victimes pour lesquelles nous intervenons, souvent des personnes qui sont sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants, et qui traversent des passages d'altération de la conscience. Cela reste quand même des agressions extrêmement violentes et cela ne les excuse en rien.

C'est à rapporter aussi à une idée reçue que nous ne sommes pas en permanence confrontés à des embuscades. Le quotidien, ce ne sont pas des guet-apens où les sapeurs-pompiers sont pris pour cible, c'est une violence récurrente des victimes.

Nous l'avons évoqué hier encore durant les instances avec les représentants du personnel, il y a aussi tout ce qui se passe dans des situations de tension. Nous avons évoqué aussi, en 2023, les épisodes d'émeutes où des sapeurs-pompiers étaient avec les forces de l'ordre pour assurer la sécurisation, éteindre les incendies. Nous avons traversé des épisodes d'attaques ciblées contre les sapeurs-pompiers pendant les phases d'émeute. Nous avons dû fermer une caserne pendant une heure

parce que les engins étaient pilonnés avec des tirs de mortier et nous n'avons pas pu intervenir pendant une heure.

Cela existe aussi mais ce n'est pas le quotidien. En revanche, nous le prenons en compte. La politique est de ne jamais banaliser, de ne jamais accepter, d'accompagner chaque individu, chaque équipage agressé (la chaîne de commandement est mobilisée), et d'aller sur du dépôt de plainte systématique.

Je souligne le lien que nous avons avec les services partenaires, police et gendarmerie, à travers une convention sur l'accueil et la prise en compte de nos équipages pour un dépôt de plainte, la hiérarchie accompagne, explique. Lorsque la plainte est déposée, le service juridique suit le devenir de cette plainte et nous avons un lien avec les deux procureurs pour suivre le devenir de ces enquêtes et informer nos équipes.

Nous avons aussi des agressions ou des menaces contre les personnels du centre de traitement d'alerte, 14 dépôts de plainte. Sur les situations d'incendie, 4 dépôts de plainte.

Sur les 530 000 appels traités au centre de traitement des appels qui génèrent 117 039 opérations de secours, nous pouvons, à l'appel, détecter des situations potentiellement hostiles. Cela arrive 747 fois. Dès qu'elles sont identifiées, nous avons une organisation pour renforcer le départ, donner les consignes de vigilance. Ce sont des postures adaptées (verte, orange, rouge).

Lorsque nous identifions une situation potentiellement hostile à l'appel, nous n'avons jamais eu de cas où cela s'est traduit sur le terrain par une agression. Le dépistage et la réponse opérationnelle adaptée offrent l'avantage de limiter le risque d'agression effectif pour nos équipes. Les 47 agressions ont été recensées lorsqu'aucune situation d'hostilité n'avait été détectée à l'appel.

Nous avons aussi des caméras individuelles, elles ont été déclenchées 15 fois en 2023. Depuis que le dispositif existe (il est testé de façon expérimentale depuis 2019), il y a eu 110 déclenchements de caméra. Nous avons tout un travail pour promouvoir l'utilisation et le déclenchement des caméras, essayer de comprendre aussi ce qui peut être le frein. La caméra a d'abord un effet dissuasif : quelqu'un commence à être hostile, on lui explique que s'il continue, il sera filmé. Lorsque l'agresseur est filmé, face au tribunal, même s'il a perdu la mémoire et qu'il ne se souvient plus de ce qu'il a fait, les images sont assez parlantes, il y a un effet de preuve.

Je tiens à souligner que le parquet est toujours attentif à ne jamais banaliser les violences dont nous sommes victimes. Nous avons eu une situation d'agression sexuelle contre une de nos jeunes femmes sapeur-pompier volontaire, au départ, il y a eu une procédure d'alternatives aux poursuites (composition pénale en maison de justice et du droit), nous trouvions que c'était assez « peu payé ». La présidente a écrit au procureur qui a requalifié la chose, donc a revu la procédure pour que l'auteur aille s'expliquer au tribunal.

Cela fait partie aussi de ce travail de suivi : au-delà du dépôt de plainte, il y a de la part du service juridique et de la hiérarchie une mobilisation pour soutenir nos collègues qui interviennent au quotidien dans un environnement difficile et délicat, qui nécessite beaucoup de sang-froid et de professionnalisme de leur part.

Madame KHELIFI.- Est-ce que vous avez une idée du nombre de contentieux déclarés grâce à la caméra ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Cela reste des petits chiffres mais, au moins une fois, cela a abouti à la condamnation. Nous avons tout un travail pour en promouvoir l'utilisation. Un décret vient de sortir qui permet de mettre en place dans nos véhicules de la vidéosurveillance.

Un groupe de travail, piloté par le lieutenant-colonel Sébastien PONTET, en lien avec les organisations syndicales, regarde ce qui se passe au niveau des polices municipales, au niveau de certains autres services partenaires pour définir une stratégie que nous serons amenés à vous proposer dans les mois qui viennent.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup de cette présentation.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur CHAMBON.- Monsieur le contrôleur général, merci pour cette présentation. Deux questions qui sont à l'image de ce que je suis en la matière, c'est-à-dire candide.

Sur les sorties de véhicules, tout est en baisse sauf les sorties « autres » qui sont en hausse de 43. J'aimerais savoir de quoi il s'agit.

Peut-être un peu plus complexe, dans la présentation sur les agressions, vous avez fait un découpage intéressant par type d'intervention, est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait le faire aussi par secteur géographique ? Non pas pour stigmatiser qui que ce soit, et je pense d'ailleurs que l'on aurait des surprises, mais dans un rapport comme celui-ci très complet, très intéressant et très facile à lire, ce serait une information très importante, y compris pour vous et les services qui coopèrent avec vous.

Contrôleur général CLAVAUD.- Sur la baisse, ce que je vous invite à retenir, c'est qu'au vu du volume d'activité, nous sommes sur une activité maîtrisée. Nous sommes quand même sur des choses assez tenues.

Non, je n'ai pas d'explication particulière sur les 43 sorties en plus au titre du « Autres ». Ce que vous voyez est à rapporter à un volume de 7 205 opérations de secours. Cela veut dire que l'on va simplement engager plus d'engins dans le cadre de ces interventions.

Cela peut être typiquement le risque technologique pour lequel on engage plus de moyens pour lutter contre les pollutions.

Globalement, la volumétrie reste importante, elle est significativement haussière par rapport à 2017 où nous étions à moins de 110 000, à 103 000 en 2016, 102 000 en 2015. Aujourd'hui, nous sommes très largement au-dessus des 110 000. C'est ce qu'il faut avoir en tête.

C'est l'enjeu du schéma d'analyse et de couverture des risques qui montre que nous avons à peu près 20 000 habitants de plus à défendre chaque année de par l'attractivité de nos territoires, cela génère mécaniquement une activité plutôt structurellement en hausse. Il n'y a pas d'explosion de l'activité mais cela nous incite à rester attentifs.

C'est ce qu'évoquait la présidente avec la création des postes, c'est justement pour soutenir cette activité et soutenir aussi les centres ruraux. Nos sapeurs-pompiers volontaires dans les centres ruraux ne résident pas en journée là où ils habitent et nous avons des difficultés de couverture dans les zones rurales.

Nous avons plusieurs phénomènes, je ne vais pas les détailler, mais ils font l'objet d'une compréhension très fine grâce au SACR que nous vous présenterons.

Sur les agressions, il est très clair que nous avons une sectorisation, ce n'est pas que nous ne souhaitons pas la communiquer, nous en disposons.

Nous n'avons pas des caméras piétons dans toutes nos casernes, nous en avons dans 23, cela veut dire que 77 n'en sont pas équipées. Elles sont implantées quand même là où nous subissons le plus d'agressions.

Nous ferons évoluer le dispositif et nous mettrons en place à la Croix-Rousse quatre caméras qui seront à disposition des équipes qui n'en ont pas. Cela pourra être des caméras de rechange si une est

endommagée dans une caserne où il y en a en permanence, mais cela pourra être surtout des caméras mises à disposition des casernes qui ne sont pas équipées, à titre préventif pour des événements particuliers susceptibles de générer de l'hostilité contre les sapeurs-pompiers.

Nous pouvons communiquer ces éléments.

Ce que nous voyons arriver, ce n'est pas tellement la violence contre les sapeurs-pompiers, c'est la violence qui est générée par les victimes. Nous intervenons au profit de personnes blessées et nous voyons de plus en plus d'agressions à l'arme blanche. C'était au départ plutôt des situations que l'on trouvait en zone urbaine, aujourd'hui, ces agressions à l'arme blanche se sont beaucoup démultipliées et arrivent régulièrement dans les territoires ruraux. Des collègues des centres de secours de sapeurs-pompiers volontaires peuvent être agressés.

Madame KHELIFI.- Merci pour les réponses apportées.

Madame LECERF.- Qu'est-ce qui permet d'identifier une situation potentiellement hostile au centre de traitement des appels ?

Je voudrais également savoir si vous avez pris des mesures particulières, puisque les personnes ont tendance à avoir un comportement violent, et si c'est quelque chose que vous détectez dès l'appel, ce que vous mettez en face.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je laisse le lieutenant-colonel PONTET répondre sur la détection lors de l'appel et sur la prise en charge lorsque l'on a détecté une personne potentiellement violente.

Lieutenant-colonel PONTET.- A l'alerte, dès que nous intervenons sur des situations pour plaie par arme blanche ou arme à feu, ce sont des natures d'intervention où, en complément de l'ambulance que nous engageons habituellement, nous engageons un chef de groupe qui

nous permet de traiter l'environnement de l'intervention alors que l'équipage va gérer la victime elle-même.

Nous avons d'autres situations à l'alerte quand nous percevons qu'il y a des mouvements de foule, des rassemblements, des jets de pierres, là aussi, nous adaptons notre dispositif. Nous avons d'autre cas où, lorsque l'appel nous provient du 17 avec la police ou la gendarmerie, ils nous signalent des situations potentiellement hostiles et, là aussi, nous apportons une réponse particulière.

Dès l'alerte, nous arrivons à détecter bon nombre de situations. En revanche, il faut avoir en tête que dès que nous l'identifions à l'alerte et que nous adaptons notre réponse, nos sapeurs-pompiers ne sont pas agressés. C'est dans les situations où nous n'arrivons pas à le détecter que nous nous retrouvons avec des agressions.

Madame LECERF.- Quelqu'un vous appellerait et présenterait une altération de conscience, est-ce que cela rentre pour vous comme une situation potentiellement hostile selon peut-être les territoires ? J'entends que l'altération de conscience peut générer des comportements préjudiciables pour vous.

Lieutenant-colonel PONTET.- Une intervention pour altération de conscience est une nature d'intervention pour laquelle la victime est inconsciente. En elle-même, elle ne présente pas de risque particulier. C'est vraiment l'environnement extérieur que nous allons évaluer à l'appel et pour lequel nous essayons de détecter une situation qui pourrait être hostile. C'est lié à l'environnement externe de la victime et pas à l'état de la victime elle-même.

Monsieur CHAMBON.- Je voudrais poser une question qui rejoint la sectorisation géographique : avez-vous beaucoup plus de tentatives d'agression en mode nocturne ou pas ? C'est intéressant pour tous.

Contrôleur général CLAVAUD.- Les agressions arrivent aussi en journée mais nous avons des secteurs avec des activités tendues. A certaines heures, il y a plus de personnes sous emprise d'alcool ou de stupéfiants et à des endroits où, effectivement, nous avons des concentrations pas toujours très coopératives.

Je ne veux pas vous livrer une vérité absolue, je vous livre une anecdote. J'ai passé pas mal de temps à faire des interventions avec mes équipes. Un jour, j'étais sur une intervention sur l'est lyonnais qui est réputé sensible et je discutais avec des collègues sur leur ressenti sur la sécurité. Ils me disaient que la violence dans ces quartiers n'était pas dirigée contre eux mais qu'il existait une violence entre les communautés, qu'ils intervenaient beaucoup pour les résultats de la violence. Ils disaient qu'il y a 20 ans, ils étaient davantage confrontés à des situations contre les sapeurs-pompiers. Avec un peu de malice, ils me disaient qu'ils risquaient moins en intervenant dans les quartiers de l'est lyonnais le soir que lorsque les collègues de Lyon-Corneille intervenaient place des Terreaux.

Ce n'est pas une vérité, c'est une anecdote. Ce n'est pas moi qui leur ai dicté les choses, je ne sais pas si Franck CHENAL, ici présent, partage, mais je vois beaucoup d'hostilité dans le centre-ville de Lyon contre les équipages de Lyon-Corneille, alors que l'on pourrait imaginer que l'on est plutôt dans des quartiers où les gens sont plus civilisés dans le contact avec ceux qui viennent leur apporter assistance.

Madame LECERF.- Dans nos quartiers, on peut parler fort, cela peut être impressionnant mais, en règle générale, il y a un grand respect et une vraie solidarité. La violence et la grossièreté ne s'expriment pas partout de la même façon. Dans les beaux quartiers, on peut être d'une extrême violence mais avec un autre art de l'exprimer.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces réflexions.

Monsieur CHAMBON.- Ma première question portait sur la répartition géographique, je pense qu'avec tout ce qui vient d'être abordé sur l'aspect nocturne, l'aspect des beaux quartiers, il serait d'autant plus intéressant et surprenant de connaître cette fameuse répartition géographique. Je pense que l'on aurait des surprises. Si c'est politiquement compliqué, je m'arrêterai, pour autant, je dis que c'est une information qui pourrait délivrer des surprises.

Madame KHELIFI.- On pourra communiquer cette information.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je note les questions posées par les élus et je propose de compléter ce document avec cette cartographie.

Madame KHELIFI.- Parfait.

Lieutenant-colonel PONTET.- Nous disposons de ces chiffres. En 2018, nous avons effectué 210 interventions pour plaie par arme blanche ou arme à feu et 373 en 2023, elles ont été multipliées par 1,5 en cinq ans.

Madame KHELIFI.- Nous compléterons les données de cette communication.

Merci à toutes et tous. Nous allons pouvoir lever la séance du conseil d'administration. Avant de vous quitter, je vous donne la date du prochain conseil d'administration : le vendredi 28 juin à 16 heures

(La séance est levée à 18 heures 56.)

Zémorda KHELIFI
Présidente

